

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 11 AVRIL 2019

Salle polyvalente de Saint Aubin des Coudrais

Conseillers communautaires présents :

M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Daniel CAVALIER (représentant M. Michel ROUAUD), M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean-Pierre CIRON, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, Mme Sylvie PÉAN (représentant M. Bernard MALLET), Mme Nadège PIOGER (représentant M. André ROULLIER), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Conseillers communautaires excusés :

M. Gérard CLEMENT, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PÉAN), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD (représenté par M. Daniel CAVALIER), M. André ROULLIER (représenté par Mme Nadège PIOGER), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET).

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

I - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2019-80 à 2019-108 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBÉRATIONS

1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2018 du budget général qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

☞ Dépenses	10 386 377,61 €
☞ Recettes	<u>11 069 665,86 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2018	683 288,25 €
☞ Résultat N-1	<u>3 368 895,44 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	4 052 183,69 €

➔ Section d'investissement

☞ Dépenses	7 163 690,38 €
☞ Recettes	<u>5 449 653,44 €</u>
☞ Résultat de l'exercice 2018	- 1 714 036,94 €
☞ Résultat N-1	<u>14 153,37 €</u>
☞ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 1 699 883,57 €

Adopté à l'unanimité

2. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2018 du budget annexe des Ordures Ménagères qui se décompose comme suit :

✓ Dépenses	2 520 342,00 €
✓ Recettes	<u>2 504 921,00 €</u>
✓ Résultat de l'exercice 2018	- 15 421,00 €
✓ Résultat reporté N-1	<u>9 861,20 €</u>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 5 559,80 €

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC qui se décompose comme suit :

➔ Section de fonctionnement

✓ Dépenses	380,00 €
✓ Recettes	<u>11 280,00 €</u>
✓ Résultat de l'exercice	10 900,00 €
✓ Résultat reporté N-1	<u>- 2 019,41 €</u>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	8 880,59 €

➔ Section d'investissement

✓ Dépenses	128 576,64 €
✓ Recettes	<u>128 576,64 €</u>
✓ Résultat de l'exercice	0 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	<u>0 €</u>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18	0 €

Adopté à l'unanimité

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2018 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne qui se décompose comme suit :

➔ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	322 854,53 €
✓ Recettes	280 673,45 €
✓ Résultat de l'exercice – Déficit	- 42 181,08 €
✓ Résultat de fonctionnement reporté N-1	- 50,99 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 42 232,07 €

➔ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	172 339,93 €
✓ Recettes	319 745,62 €
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	147 405,69 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	- 319 745,62 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 172 339,93 €

Adopté à l'unanimité

5. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2018 du budget annexe Urbanisme qui se décompose comme suit :

➔ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	78 748,10 €
✓ Recettes	84 042,75 €
✓ Résultat de l'exercice – Excédent	5 294,65 €
✓ Solde de fonctionnement reporté N-1	16 623,50 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	21 918,15 €

➔ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	0,00 €
✓ Recettes	956,80 €
✓ Résultat de l'exercice – Excédent	956,80 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	3 027,19 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	3 983,99 €

Adopté à l'unanimité

6. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE RAM

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTE le compte de gestion 2018 du budget annexe RAM qui se décompose comme suit :

➔ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	128 529,42 €
✓ Recettes	130 108,34 €
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	1 578,92 €
✓ Solde de fonctionnement reporté N-1	9 442,43 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	11 021,35 €

➔ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	5 611,09 €
✓ Recettes	5 797,61 €
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	186,52 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	- 1 670,86 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 1 484,34 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- En dépenses	0,00 €
- En recettes	562,00 €
	<hr/>
✓ Résultat après Restes à réaliser au 31/12/18	- 922,34 €

Adopté à l'unanimité

7. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTÉ le compte administratif 2018 du budget général se présentant ainsi :

➔ **Section de fonctionnement**

☞ Dépenses	10 386 377,61 €
☞ Recettes	11 069 665,86 €
	<hr/>
☞ Résultat de l'exercice 2018	683 288,25 €
☞ Résultat N-1	3 368 895,44 €
☞ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	4 052 183,69 €

➔ **Section d'investissement**

☞ Dépenses	7 163 690,38 €
☞ Recettes	5 449 653,44 €
	<hr/>
☞ Résultat de l'exercice 2018	- 1 714 036,94 €
☞ Résultat N-1	14 153,37 €
☞ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 1 699 883,57 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- En dépenses	2 067 780,00 €
- En recettes	1 848 549,00 €
	<hr/>

✓ Résultat après Restes à réaliser au 31/12/18 - 1 919 114,57 €

Adopté à l'unanimité des membres votants

Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle

8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTÉ le compte administratif 2018 du budget annexe des Ordures Ménagères se présentant ainsi :

✓ Dépenses	2 520 342,00 €
✓ Recettes	2 504 921,00 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice 2018	- 15 421,00 €
✓ Résultat reporté N-1	9 861,20 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 5 559,80 €

Adopté à l'unanimité des membres votants

Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle

9. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTÉ le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC se présentant ainsi :

➔ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	380,00 €
✓ Recettes	11 280,00 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice	10 900,00 €
✓ Résultat reporté N-1	- 2 019,41 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	8 880,59 €

→ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	128 576,64 €
✓ Recettes	128 576,64 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice	0 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	0 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18	0 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

10. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne se présentant ainsi :

→ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	322 854,53 €
✓ Recettes	280 673,45 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice – Déficit	- 42 181,08 €
✓ Résultat de fonctionnement reporté N-1	- 50,99 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 42 232,07 €

→ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	172 339,93 €
✓ Recettes	319 745,62 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	147 405,69 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	- 319 745,62 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 172 339,93 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

11. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe Urbanisme se présentant ainsi :

→ **Section de fonctionnement**

✓ Dépenses	78 748,10 €
✓ Recettes	84 042,75 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice – Excédent	5 294,65 €
✓ Solde de fonctionnement reporté N-1	16 623,50 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	21 918,15 €

→ **Section d'investissement**

✓ Dépenses	0,00 €
✓ Recettes	956,80 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice – Excédent	956,80 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	3 027,19 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	3 983,99 €

*Adopté à l'unanimité des membres votants
Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle*

12. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE RAM

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

ADOpte le compte administratif 2018 du budget annexe RAM se présentant ainsi :

→ Section de fonctionnement

✓ Dépenses	128 529,42 €
✓ Recettes	130 108,34 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	1 578,92 €
✓ Solde de fonctionnement reporté N-1	9 442,43 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent	11 021,35 €

→ Section d'investissement

✓ Dépenses	5 611,09 €
✓ Recettes	5 797,61 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice - Excédent	186,52 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	- 1 670,86 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 1 484,34 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- En dépenses	0,00 €
- En recettes	562,00 €
	<hr/>

✓ **Résultat après Restes à réaliser au 31/12/18** - 922,34 €

Adopté à l'unanimité des membres votants

Le Président, M. Didier REVEAU, étant sorti de la salle

13. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2018 :

↳ En fonctionnement, un excédent cumulé de 4 052 183,69 €

↳ En investissement,

✓ un déficit avant intégration des RAR de - 1 699 883,57 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- en dépenses 2 067 780,00 €

- en recettes 1 848 549,00 €

✓ un déficit après intégration des RAR de - 1 919 114,57 €

DECIDE en conséquence l'affectation suivante sur le budget primitif 2019 :

↳ Report de fonctionnement (compte R002) 2 133 069,12 €

↳ Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) 1 919 114,57 € } 4 052 183,69 €

↳ Report d'investissement (compte D001) 1 699 883,57 €.

Adopté à l'unanimité

14. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2018 du budget annexe des Ordures Ménagères :

✓ Dépenses	2 520 342,00 €
✓ Recettes	2 504 921,00 €
	<hr/>
✓ Résultat de l'exercice 2018	- 15 421,00 €
✓ Résultat reporté N-1	9 861,20 €
	<hr/>
✓ Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit	- 5 559,80 €

DECIDE de reporter cette somme de 5 559,80 € au compte D002 (*Résultat de fonctionnement reporté en dépenses*) du budget annexe des Ordures Ménagères de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

15. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent.....8 880,59 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/18 0,00 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2019 SPANC la somme suivante :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 8 880,59 €.

Adopté à l'unanimité

16. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2018 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit - 42 232,07 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/18 - Déficit - 172 339,93 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2019 ZA Sceaux sur Huisne les sommes suivantes :

- Au compte D002 (*Résultat de fonctionnement reporté en dépenses*) 42 232,07 €
- Au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*) 172 339,93 €

Adopté à l'unanimité

17. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2018 du budget annexe Urbanisme :

↳ **Section de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent.....21 918,15 €

↳ **Section d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/18 - Excédent 3 983,99 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2019 Urbanisme les sommes suivantes :

- ↳ Report de fonctionnement (compte R002) 21 918,15 €
- ↳ Report d'investissement (compte R001) 3 983,99 €

Adopté à l'unanimité

18. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE RAM

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2018 du budget annexe RAM :

↳ **En fonctionnement**, un excédent de 11 021,35 €

↳ **En investissement**,

✓ un déficit avant intégration des RAR de - 1 484,34 €

Intégration des Restes à Réaliser :

- en dépenses0 ,00 €

- en recettes562,00 €

✓ un déficit après intégration des RAR de..... - 922,34 €

DECIDE en conséquence de reporter au budget annexe 2019 RAM les sommes suivantes :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 10 099,01 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (*compte 1068*) 922,34 €
- } 11 021,35 €

- Au compte D001 (Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses) 1 484,34 €.

Adopté à l'unanimité

19. VOTE DES TAUX RELATIFS A LA FISCALITE 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

DECIDE de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2019.

VOTE par conséquent les taux de fiscalité directe locale pour 2019 comme suit :

➔	Taxe habitation	3,68 %
➔	Foncier Bâti	2,53 %
➔	Foncier non bâti	4,19 %
➔	CFE	20,98 %

Adopté à l'unanimité

20. ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires

VOTE le budget général 2019 qui se décompose de la façon suivante :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à **12 753 193 €** et se présente comme suit :

En dépenses :

➔	Chapitre D 011	Charges à caractère général	970 955 €
➔	Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	794 825 €
➔	Chapitre D 014	Atténuations de produits	6 263 629 €
➔	Chapitre D 022	Dépenses imprévues	30 000 €
➔	Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	2 041 521 €
➔	Chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	777 865 €
➔	Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 728 628 €
➔	Chapitre D 66	Charges financières	84 597 €
➔	Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	61 173 €

En recettes :

➔	Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 133 069 €
➔	Chapitre R 013	Atténuations de charges	11 135 €
➔	Chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 390 €
➔	Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	253 504 €
➔	Chapitre R 73	Impôts et taxes	8 484 316 €
➔	Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 531 549 €
➔	Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	284 882 €
➔	Chapitre R 77	Produits exceptionnels divers	348 €

Pour la section d'investissement, elle s'élève à **7 639 605 €** et se présente comme suit :

En dépenses :

➔	Chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 699 884 €
➔	Chapitre D 020	Dépenses imprévues	40 000 €
➔	Chapitre D 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	54 390 €
➔	Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	778 785 €
➔	Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	728 285 €
➔	Chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	1 234 822 €
➔	Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	342 228 €
➔	Chapitre D 23	Immobilisations en cours	1 950 513 €
➔	Chapitre D 27	Autres immobilisations financières	145 698 €
➔	Chapitre D 45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	665 000 €

En recettes :

➔	Chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	2 041 521 €
➔	Chapitre R 024	Produit des cessions	635 000 €

↳ Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777 865 €
↳ Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 215 122 €
↳ Chapitre R 13	Subventions d'investissement	819 173 €
↳ Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	259 028 €
↳ Chapitre R 27	Autres immobilisations financières	60 555 €
↳ Chapitre R 45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	831 341 €

Interventions :

- M. BELLENCONTRE pour demander si la CCHS perçoit des loyers pour les parcelles non commercialisées.
- M. REPUSSEAU pour répondre par la négative et pour ajouter que la parcelle du Coutier est entretenue par l'agriculteur exploitant le terrain à la place de la CCHS sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité

21. VOTE DES TAUX DES ORDURES MENAGERES 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

DECIDE des taux 2019 suivants :

Code (CCHS et services fiscaux)	Communes	Taux 2018
ZONE 1	La Ferté-Bernard (hors périphérie)	9,76 %
ZONE 2	La Ferté-Bernard périphérie	9,42 %
ZONE 3	33 communes (hors La Ferté-Bernard)	8,28 %

Adopté à l'unanimité

22. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTÉ le budget annexe des Ordures Ménagères 2019 dont la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 520 865 €.

PREND ACTE de la répartition entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la participation provenant du budget général selon le ratio 82 % - 18 %.

DECIDE :

- que le budget 2019 des ordures ménagères s'articule comme suit :

Pour la section de fonctionnement – Dépenses

↳ Résultat de fonctionnement reporté	5 560,00 €	} 2 520 865 €
↳ Charges à caractère général	895 115,00 €	
↳ Autres charges de gestion courante	1 620 190,00 €	

Pour la section de fonctionnement – Recettes

↳ Produit de la TEOM	2 062 550,00 €	} 2 520 865 €
↳ Participation du budget général	458 315,00 €	

- de verser au SMIRGEOMES, la somme de 2 515 305 € au titre de la participation 2019,
- que la participation du budget général au budget annexe Ordures ménagères pour 2019 s'élève à 458 314,70 € soit 5 559,80 € de déficit cumulé à fin 2018 et 452 754,90 € de TEOM.

Adopté à l'unanimité

23. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE SPANC 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTÉ le budget annexe SPANC 2019 qui se décompose comme suit :

↳ **La Section de fonctionnement s'élève à 37 814 €.**

Section de fonctionnement – Dépenses

↳ Chapitre D 011 – Charges à caractère général	5 000 €
↳ Chapitre D 012 - Charges de personnel	32 213 €
↳ Chapitre D 68 - Dotations aux provisions pour risques	601 €

Section de fonctionnement – Recettes

↳ Chapitre R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	8 881 €
↳ Chapitre R 70 - Redevances ANC	653 €
↳ Chapitre R 74 – Subventions d'exploitation	23 280 €
↳ Chapitre R 78 – Reprises sur provisions	5 000 €

🗑️ La Section d'investissement s'élève à 401 824 €.

Section d'investissement – Dépenses

↳ Chapitre D 45 – Comptabilité distincte rattachée	401 824 €
--	-----------

Section d'investissement – Recettes

↳ Chapitre R 45 – Comptabilité distincte rattachée	401 824 €
--	-----------

PREND ACTE que la répartition entre les dépenses de personnel et les dotations aux amortissements est réalisée en fin d'année en fonction du montant de surtaxe perçue ainsi que de la subvention perçue de l'Agence de l'Eau.

DECIDE de procéder à une reprise de la provision pour risques et charges afin de couvrir la dépense liée au recours à un cabinet. Cette écriture sera régularisée dans le courant de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

24. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOpte le budget annexe ZA Sceaux sur Huisne 2019 qui se décompose comme suit :

🗑️ La Section de fonctionnement s'élève à 276 515 €.

En dépenses :

↳ Chapitre D 002 Résultat de fonctionnement reporté	42 233 €
↳ Chapitre D 011 Charges à caractère général	17 650 €
↳ Chapitre D 023 Virement à la section d'investissement	44 292 €
↳ Chapitre D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 340 €

En recettes :

↳ Chapitre R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 990 €
↳ Chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	44 000 €
↳ Chapitre R 74 Dotations et participations	42 284 €
↳ Chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	241 €

🗑️ La Section d'investissement s'élève à 362 330 €.

En dépenses :

↳ Chapitre D 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	172 340 €
↳ Chapitre R 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 990 €

En recettes :

↳ Chapitre R 021 Virement de la section de fonctionnement	44 292 €
↳ Chapitre R 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 340 €
↳ Chapitre R 016 Emprunts et dettes assimilées	145 698 €

PREND ACTE que le versement d'une subvention de fonctionnement du budget général sera effectué dans le courant de l'année afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe.

Adopté à l'unanimité

25. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE URBANISME 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOpte le budget annexe Urbanisme 2019 qui se décompose comme suit :

🗑️ La Section de fonctionnement s'élève à 72 912 €.

En dépenses :

↳ Chapitre D 011 Charges à caractère général	8 200 €
↳ Chapitre D 012 Charges de personnel	64 712 €

En recettes :

- ↳ Chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté 21 918 €.
- ↳ Chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses 50 994 €.

↳ La Section d'investissement s'élève à 3 984 €.

En dépenses :

- ↳ Chapitre D 20 Immobilisations incorporelles 2 000 €
- ↳ Chapitre D 21 Immobilisations corporelles 1 984 €

En recettes :

- ↳ Chapitre R 001 Résultat d'investissement reporté 3 984 €

Adopté à l'unanimité

26. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RAM 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

ADOPTE le budget annexe RAM 2019 qui se décompose comme suit :

↳ La Section de fonctionnement s'élève à 128 472 €.

En dépenses :

- ↳ Chapitre D 011 Charges à caractère général 25 517 €
- ↳ Chapitre D 012 Charges de personnel 99 000 €
- ↳ Chapitre D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 3 955 €

En recettes :

- ↳ Chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté 10 099 €
- ↳ Chapitre R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 1 160 €
- ↳ Chapitre R 74 Dotations, subventions et participations 117 213 €.

↳ La Section d'investissement s'élève à 5 627 €.

En dépenses :

- ↳ Chapitre D 001 Solde d'exécution d'investissement reporté 1 485 €
- ↳ Chapitre D 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 1 160 €
- ↳ Chapitre D 20 Immobilisations incorporelles 1 500 €
- ↳ Chapitre D 21 Immobilisations corporelles 1 482 €

En recettes :

- ↳ Chapitre R 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 3 955 €
- ↳ Chapitre R 10 Dotations, fonds divers et réserves 1 672 €.

PREND ACTE que le versement de la participation du budget général au budget annexe RAM est effectué en fin d'année en fonction des dépenses réalisées et des recettes perçues.

Adopté à l'unanimité

27. VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AUX FONDS DE CONCOURS 2019

Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
19-05 AP FONDS DE CONCOURS 2019 4319	Fonds de concours 2019	450 000 €	50 000 €	400 000 €

Les dépenses seront financées par l'autofinancement.

Adopté à l'unanimité

28. ADHESIONS POUR L'ANNEE 2019 A L'ASSOCIATION "AMICALE DES MAIRES, ADJOINTS ET PRESIDENTS D'EPCI DE LA SARTHE ET AU CAUE

DECIDE de reconduire en 2019 son adhésion à plusieurs organismes, à savoir :

- l'association « Amicale des Maires, Adjointes et Présidents d'E.P.C.I. de la Sarthe »,

- et l'association « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Sarthe ».

INSCRIT de ce fait, au budget primitif 2019 les sommes correspondantes aux adhésions soit :

- 1 724,57 € pour l'Amicale des Maires, Adjoints et Présidents d'EPCI (cotisation nationale et départementale),
- et 2 363,84 € pour le CAUE.

Interventions :

- M. BELLENCONTRE pour demander si les cotisations de la CCHS au CAUE et à l'Association des Maires de France sont également valables pour les communes.
- M. REVEAU pour expliquer que cela ne vaut que pour le CAUE.
- M. CIRON pour signaler que dans l'hypothèse d'une étude particulière, le CAUE demande à la commune une contribution supplémentaire.
- M. REVEAU pour répondre que ce paiement est légitime étant donné qu'il y a un travail supplémentaire réalisé au profit de la commune.

Adopté à l'unanimité

29. RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI DE 1984

RAPPELLE que par délibération n°25-01-2017-003 en date du 25 janvier 2017, le Conseil communautaire a validé la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour exercer les fonctions de juriste à dominante marché public afin de renforcer l'ingénierie disponible au sein de l'EPCI.

EST INFORME qu'après auditions de six candidats (sur 17 candidatures reçues) par un jury, il en ressort que la candidature de Mme Jeanne VERDIER est apparue comme la plus adaptée au regard de sa formation (master II droit public des affaires et formations en comptabilité et droit privé) et de son expérience en matière de marchés publics (2 années).

DECIDE de recruter Mme Jeanne VERDIER sur la base d'un contrat à durée déterminée de 3 ans sur le fondement de l'article 3-3 2°) de la loi de 1984 au regard du besoin spécifique à satisfaire par la CCHS et en particulier de la technicité demandée et du besoin de sécurisation juridique en la matière.

PREND ACTE que la date d'effet du contrat sera fixée au 6 mai prochain.

DECIDE de fixer la rémunération indiciaire de Mme VERDIER par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux échelon 4 (IB 518/IM445).

PREND ACTE qu'en complément du traitement indiciaire, Mme VERDIER bénéficiera d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) fixé par le Président selon les modalités fixées dans la délibération de référence.

PREND ACTE que :

- o le contrat de Mme VERDIER sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir et sans pouvoir excéder six années pour les contrats à durée déterminée. Au-delà, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- o Mme VERDIER s'est engagée à passer le concours d'attaché territorial pendant son contrat.

Interventions :

- M. GUITTET pour demander où travaillait Mme VERDIER auparavant.
- M. REPUSSEAU pour répondre que Mme VERDIER exerçait dans une cellule Marchés publics au sein d'une CCI.

Adopté à l'unanimité

30. URBANISME : TARIFICATION 2019 DU SERVICE POUR LES COMMUNES NON MEMBRES DE L'HUISNE SARTHOISE

PREND ACTE qu'il convient de fixer le tarif de la prestation de service urbanisme pour les communes extérieures à la CCHS.

DECIDE de retenir le même tarif que pour 2018 à savoir 3,30 € par habitant.

Interventions :

- M. BELLENCONTRE pour demander comment évolue le service.
- M. REVEAU pour répondre que la Communauté de communes est liée pour trois années avec différentes communes et que sur le département, les services d'instruction se sont stabilisés et donc pour l'instant, il n'y a pas d'évolution en la matière.

Adopté à l'unanimité

31. PLUi : APPLICATION AU DOCUMENT D'URBANISME EN COURS D'ELABORATION DE L'ENSEMBLE DES ARTICLES R. 151-1 A R. 151-55 DU CODE DE L'URBANISME DANS LEUR REDACTION EN VIGUEUR A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

CONSIDERANT, que le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme offre la possibilité pour le conseil communautaire d'appliquer au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

CONSIDERANT que pour bénéficier de ce nouveau contenu réglementaire, le décret invite le conseil communautaire à prendre une délibération expresse intervenant au plus tard lorsque le projet est arrêté.

CONSIDERANT que le Président souligne l'intérêt pour la communauté de communes d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 relatif au contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme. En effet, les modifications réglementaires apportées au Code de l'urbanisme permettent de préciser et d'affirmer le lien entre le projet du territoire, la règle et sa justification. Ces articles, transposés au sein du Plan Local d'Urbanisme offrent des objectifs structurants auxquels doit répondre le document d'urbanisme.

CONSIDERANT qu'intégrer cette réforme permet de disposer d'outils mieux adaptés aux caractéristiques locales. Il s'agit également de favoriser le cadre de vie des habitants et notamment de bénéficier d'une assise réglementaire confortée.

DECIDE d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration prescrite sur le fondement du I de l'article L. 123-13 (dans sa version en vigueur avant le 31 décembre 2015), l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

32. RAMPE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS EN PLUS-VALUE ET DE PROLONGATION DE DELAIS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BATIMENT ENFANCE JEUNESSE A TUFFE VAL DE LA CHERONNE

Rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées

RAPPELLE que le 5 juin 2018, le Conseil communautaire a attribué le marché de construction du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne et que les travaux ont démarré le 20 septembre dernier.

EST INFORME que de nouveaux ajustements sont apparus nécessaires pour les lots n° 1 et 10.

PREND ACTE que la plus-value totale engendrée par ces nouveaux avenants est de 5 204,74 € HT et porte le montant de l'opération à 1 028 605,78 € HT, soit une augmentation globale de 1,54 % du montant total du marché pour un projet estimé à 1 228 000,00 € HT en phase APD.

Lot	Entreprise	Montant HT marché initial	Montants HT avenant	Ecart marché	Nouveau montant marché HT	Validation conseil communautaire
01 - Terrassement - VRD	PIGEON TP CENTRE Ile de France	128 686,90 €	7 145,44 €	5,55%	135 832,34 €	24/01/2019
01 - Terrassement - VRD	PIGEON TP CENTRE Ile de France	128 686,90 €	2 999,62 €	2,33%	138 831,34 €	11/04/2019
02 - Maçonnerie - BA	LE BATIMANS	125 000,00 €	4 900,00 €	3,92%	129 900,00 €	24/01/2019
03 - Charpente Ossature Bois isolée	GLOT CHARPENTE	123 215,26 €		0,00%	123 215,26 €	
04 - Couverture Étanchéité – Bardages	SOPREMA	150 880,00 €		0,00%	150 880,00 €	
05 - Menuiserie en aluminium	MIROITERIE LEBRUN	83 334,90 €	1 097,89 €	1,32%	84 432,79 €	25/03/2019
06 - Menuiserie en bois	MENUISERIE GOHIER	37 104,19 €		0,00%	37 104,19 €	
07 - Cloison sèche – Isolation – Plafond	SPPM	51 940,97 €	1 363,98 €	2,63%	53 304,95 €	25/03/2019
08 - Plafond suspendu	LANGLOIS SOBRETI	22 187,85 €		0,00%	22 187,85 €	
09 - Carrelage – Faïence	BLONDEAU CARRELAGES	53 541,03 €		0,00%	53 541,03 €	
10 - Plomberie – Sanitaires	DESSAIGNE	24 871,15 €	2 205,12 €	8,87 %	27 076,27 €	11/04/2019

11 - Chauffage – Ventilation	ANVOIIA 72	79 456,89 €		0,00%	79 456,89 €	
12 - Electricité	R-ELEC	78 437,44 €	-4 066,23 €	-5,18%	74 371,21 €	25/03/2019
13 - Peinture – Revêtement de sols et muraux	MDP GOMBOURG	46 194,22 €		0,00%	46 194,22 €	
14 - Clôture – Espaces verts	PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT	8 109,16 €		0,00%	8 109,16 €	
Total marché		1 012 959,96 €	15 645,82 €	1,54%	1 028 605,78 €	

DECIDE de prolonger les délais d'exécution de 2 mois pour l'ensemble des lots afin de permettre aux entreprises de réaliser leurs prestations, soit jusqu'au 16 juillet 2019, de suite à la découverte de la zone humide et du déplacement du bâtiment.

AUTORISE le Président à :

- à signer les avenants correspondants,
- à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,
- et à régler les frais en découlant.

Adopté à la majorité – 2 abstentions avec 1 pouvoir

33. SMPAEBGHS : PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE BRIERES GESNOIS – HUISNE SARTHOISE

Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation

EST INFORME que le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Economiques Brières Gesnois – Huisne Sarthoise a approuvé son budget primitif 2019 le 11 avril sur la base de :

- ➔ Fonctionnement 19 892,00 €
- ➔ Investissement 53 731,00 €.

RAPPELLE que conformément aux statuts, l'engagement des deux communautés de communes dans le Syndicat Mixte s'effectue selon le ratio 51,28 % - 48,72 %.

DECIDE de participer au budget du SMPAEBGHS en inscrivant au budget primitif 2019 une somme de 9 231,95 € arrondi à 9 232 € soit 18 949 € *48,72 % (crédit inscrit au compte 65548 – *Autres contributions aux organismes de regroupement*).

Adopté à l'unanimité

34. PROMOTION DU TOURISME : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé

DECIDE de participer au budget de l'Office de tourisme communautaire en inscrivant au budget primitif 2019 une somme de 157 210 € (crédit inscrit au compte 6574 – *Subventions aux associations, autres organismes et autres personnes de droit privé*).

PREND ACTE que lors d'une prochaine séance, le Conseil communautaire prendra connaissance du bilan d'activité et du prévisionnel financier 2019 de l'Office de Tourisme et effectuera au besoin les ajustements éventuels de subventions.

Adopté à l'unanimité

35. PROMOTION DU TOURISME : DESIGNATION DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE LA FERTE-BERNARD « ENTRE MAINE ET PERCHE »

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé

RAPPELLE que le 12 décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de proroger le déploiement de l'EPIC et de confier la gestion de la compétence promotion du tourisme à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard entre Maine et Perche jusqu'en 2020.

EST INFORME que cette décision a induit la mise à jour des statuts de l'association afin d'introduire dans sa gouvernance des membres élus représentants la CCHS.

PREND ACTE que le Conseil d'Administration comprend 13 membres élus issus des socio-professionnels et spécialistes du tourisme et 12 membres titulaires et d'éventuels suppléants représentant la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

EST INFORME de la liste des élus désignés :

Monsieur	Dominique	COUALLIER	CHAMPROND	T
Monsieur	Gérard	CLEMENT	GREEZ SUR ROC	T
Madame	Sophie	DOLLON	LA FERTE-BERNARD	T
Monsieur	Philippe	GALLAND	LA FERTE-BERNARD	T
Monsieur	Daniel	GUEDET	LA FERTE-BERNARD	T
Monsieur	Jacky	TACHEAU	LA FERTE-BERNARD	T
Monsieur	Nicolas	CHABLE	LA FERTE-BERNARD	T
Madame	Michèle	LEGESNE	ST AUBIN DES COUDRAIS	T
Monsieur	Joël	MONCHATRE	MONTMIRAIL	T
Monsieur	Alain	COUTURIER	ST ULPHACE	T
Monsieur	Xavier	TERRIER	TUFFE VAL DE LA CHERONNE	T
Monsieur	Christian	FELDER	ST AUBIN DES COUDRAIS	T
Monsieur	André-Pierre	GUITTET	TUFFE VAL DE LA CHERONNE	S
Monsieur	Jean	DUMUR	MONTMIRAIL	S
Madame	Pascale	LEVEQUE	LA FERTE-BERNARD	S

EST INFORME de la démission de M. Christian FELDER.

DECIDE de désigner M. André-Pierre GUITTET en tant que titulaire et M. Thierry BODIN en tant que suppléant.

Adopté à l'unanimité

Départ de Mme Cécile KNITTEL

36. CULTURE : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE

Rapport présenté par Mme Patricia VILLARME, Vice-présidente en charge de la Culture, promotion et transport

DECIDE de participer au budget 2019 du Centre culturel de La Laverie à hauteur de 146 000 €, somme inscrite sur le budget 2019 de la Communauté de Communes au compte 65737 - Subventions de fonctionnement – autres établissements publics locaux.

Adopté à l'unanimité

37. CULTURE : FESTIVAL DE LA CHERONNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapport présenté par Mme Patricia VILLARME, Vice-présidente en charge de la Culture, promotion et transport

EST INFORME que l'édition 2019 du Festival de la Chéronne qui se déroulera du 26 juillet au 3 août, s'articule autour de 4 concerts d'artistes professionnels dont la Mezzo-Soprano Eléonore Pancrazi qui a gagné les Victoires de la musique 2019 programmée en ouverture de Festival et 3 présentations assurées par les élèves de la master class.

RAPPELLE que la Communauté de communes a octroyé en 2018 une subvention de 3 000 €

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 000 € majorée de 3 476,50 € soit 6 476,50 € au titre de l'édition 2019 au vu de l'intérêt de cette manifestation culturelle extrêmement qualitative et de son ouverture sur le plan artistique et de l'extension de son périmètre géographique.

Adopté à l'unanimité

38. CULTURE : BIENNALE DE LA CERAMIQUE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapport présenté par Mme Patricia VILLARME, Vice-présidente en charge de la Culture, promotion et transport

EST INFORME que l'association Céramique de Prévelles-Tuffé, sous l'impulsion d'une nouvelle équipe, souhaite proposer pour 2019 une Biennale de la céramique comportant à la fois un volet pédagogique, une exposition d'artistes et un évènement culturel.

PREND ACTE que l'association Céramique de Prévelles-Tuffé sollicite la Communauté de communes pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 6 500 €.

DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 6 500 € à l'association Céramique de Prévelles-Tuffé pour l'organisation de l'édition 2019 de la Biennale de la céramique.

Adopté à l'unanimité

39. SPORTS : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « SPORT, CULTURE ET HANDICAP DU PERCHE SARTHOIS »

Rapport présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports

RECONDUIT son soutien financier à l'association « Lesiour Soulbieu » qui organise cette année la 20^{ème} édition de la journée interrégionale d'activités motrices à La Ferté-Bernard : une opération qui s'adresse à des personnes handicapées relevant du sport adapté.

INSCRIT en conséquence, au budget 2019 la somme de 400 €.

Interventions :

- M. BELLENCONTRE pour demander l'augmentation du montant versé à l'association.
- M. REVEAU pour expliquer que cela n'est pas possible dans la mesure où il s'agit d'une adhésion.

Adopté à l'unanimité

40. GEMAPI : PARTICIPATION AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

RAPPELLE que le Syndicat du Bassin de la Sarthe est issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) et est devenu depuis le 1^{er} janvier 2018 un syndicat mixte.

PREND ACTE que ce Syndicat doit impulser, faciliter et concourir à la gestion cohérente des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire : le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval.

EST INFORME que la contribution des membres est déterminée au prorata de la superficie située dans le périmètre de compétence du syndicat (pour 20%) et de la population concernée (pour 80%). Sur cette base, la contribution de la Communauté de communes s'élèverait à 2 053,92 € pour 2019.

DECIDE :

- de reconduire l'adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe,
- et d'inscrire au budget 2019 une somme de 2 054 €.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

Le 18 juin 2019

Le Président

M. Didier REVEAU

